216718 - Est-il permis de coudre un linceul ?

question

Est-il permis de coudre le linceul à l'aide d'une machine s'il n'est pas assez large ?

la réponse favorite

Louange à Allah.

La Sunna veut que le mort soit enveloppé de trois morceaux de tissu comme cela a été fait avec le Messager d'Allah. Sous ce rapport Aicha (p.A.a) a dit : « Le Messager d'Allah (Bénédiction et salut soient sur lui) a été enveloppé en trois morceaux de tissu yéménites de coton sans chemise ni turban. » (Rapporté par al-Boukhari,1264 et par Mouslim,941) Il n'y aucun mal à l'habiller autrement mais la manière indiquée par la Sunna demeure préférable. Le minimum en matière de linceul est un seul morceau de tissu couvrant tout le corps. Voir la réponse à la question n°98409

Quant à la femme morte, elle doit être enveloppée en cinq morceaux de tissu comprenant une robe et un mouchoir de tête et deux bandes.

Cela dit, le nécessaire en matière de linceul est de couvrir tout le corps. Si on n'y parvient avec un tissu quelconque, cela suffit car l'opération n'est pas soumise à une condition déterminée. On peut envelopper le mort dans ses habits ou lui coudre un linceul spécial. Il demeure que le respect de la manière décrite par la Sunna en l'enveloppant dans un morceau de tissu non cousu est préférable.

Les ulémas de la Commission permanente disent: « Il est nécessaire de bien couvrir le mort. Et la Sunna veut que l'homme soit enveloppé en trois morceaux blancs. On peut aussi le laisser dans ses vêtements ordinaires comme une veste et un pantalon et une chemise. On peut encore lui en coudre. Cela suffit, bien qu'il reste contraire à la Sunna suivie du vivant du Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) et ses compagnons. » Extrait des avis juridiques consultatifs (8/430)

Si le morceau de tissu utilisé comme linceul était trop court ou serré et qu'on y ajoutait un autre pour qu'il couvre le corps entier, cela ne représente aucun inconvénient et ne s'écarterait pas non plus de la Sunna ci-dessus indiquée.

Allah le Très-haut le sait mieux.